

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 MAI 2019

JCT/IC/NL – N° VILLE_2019DL052

Date de convocation : 7 mai 2019

Affichage du compte-rendu : 23 mai 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL - Modification du tableau des emplois

L'an deux mille dix neuf, le seize mai à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Céline BARIOZ, Joël CAS, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Thierry BUTIN (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Dominique BABE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Souade KACI (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Thierry HAON (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Eliane LEON (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Cécile TOURNIER (donne pouvoir à Jean-Claude TALBOT), Annie BERTON (donne pouvoir à Réjane CLOUPET), Philippe COLSON (donne pouvoir à Yves MONTANGERAND)

Secrétaire de séance : Christiane PUTHOD

Rapporteur : Danièle POTIRON

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes indispensables au bon fonctionnement du service public. Des mises à jour doivent être opérées au fur et à mesure des recrutements, mutations, avancements de grade et promotions, dans le respect du principe de sincérité budgétaire et conformément aux besoins de la collectivité.

Pour répondre aux besoins de la collectivité suite au départ en retraite d'un agent et réaliser le recrutement d'un nouveau personnel au sein du centre culturel, il convient de modifier un poste comme évoqué ci-après à compter du 1^{er} juin 2019.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **SUPPRIME** un poste de technicien à temps complet (échelle indiciaire brut 372-597) ;

- **CRÉE** un poste d'adjoint technique à temps complet (échelle indiciaire brut 348-407) ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 33 compte 64131 du budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire au nom et pour le compte de la commune à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.